



Paris, le 28 novembre 2012

Devenir du réseau scientifique et technique :

FO impose la renégociation du protocole sur le CEREMA !

Force Ouvrière n'a eu de cesse de contester le projet qui aurait conduit à la création précipitée d'un EPA en éludant la problématique du « in house » qui aurait fermé les portes du réseau scientifique et technique au nez des collectivités locales (au lieu de les ouvrir...) !

Et si Nathalie Kosciusko-Morizet n'a jamais répondu à notre courrier du 15 décembre 2011, c'est Nicole Bricq qui, dès son arrivée, le fera à sa place, confirmant la pertinence de notre analyse sur les risques que posait le statut d'un EPA « classique » créé par décret...

Par ses actions incessantes jusqu'à la semaine dernière au 95ème Congrès des Maires de France, FO aura amené finalement le Président de la République à prendre publiquement des engagements.

C'est ce qui nous aura permis, lors d'une réunion qui s'est tenue hier sous l'égide des deux Cabinets ministériels (METL et MEDDE), de faire plus que d'actualiser le protocole -non signé par FO-, et de le renégocier.

Sur le statut de l'établissement :

La problématique du « in house » que nous n'avons eu de cesse de soulever -seuls- a amené les ministres à renoncer à la création de cet EPA "classique" par décret et d'opter pour un EPA *sui generis* (et donc par voie législative) pour permettre de développer l'activité vers les collectivités locales et échapper ainsi aux contraintes imposées par la jurisprudence communautaire.

Pour FO, cette question était **LA** question fondamentale et nous aurons su convaincre la nouvelle équipe gouvernementale.

Ce nouveau protocole ne sera bien évidemment pas plus contraignant que les autres car c'est aux parlementaires que, bien naturellement, reviendra le "mot de la fin".

Mais les échanges que nous avons eus avec eux dans le cadre de nos actions du printemps dernier nous ont démontré qu'ils partageaient avec nous cette même exigence et qu'ils auront ce même souci de le graver dans le marbre de la loi.

Nous avons donc veillé à ce que les Ministres s'engagent à présenter le projet de loi avant l'été 2013 pour qu'il puisse être examiné à la session d'automne en vue d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014.

Autres changements du protocole :

Nous avons déjà réussi à amender profondément le précédent projet de protocole nous aurons réussi hier à inscrire la plupart de ceux qui n'avaient alors pas été retenus (ou qui ne l'avaient été que partiellement).

Il en est ainsi de la première phrase du préambule où nous avons fait lever une ambiguïté en précisant l'ancrage pluridisciplinaire mais aussi territorial des composantes du futur établissement.

Concernant la vocation du futur établissement nous aurons dû surmonter la résistance du représentant du Cabinet de Cécile Duflot -mais nous y parviendrons !- pour en faire inscrire une nouvelle venant clarifier la question relative à l'ATESAT (sur laquelle la Ministre de l'Égalité des territoires avait suscité des doutes dans les propos qu'elle avait tenus le 13 novembre dernier devant les Préfets et qui lui avait valu le « recadrage » par François Hollande suite à notre action du 20 novembre dernier).

Ainsi sera t-il précisé que le futur établissement n'aura pas vocation à intégrer les missions d'ATESAT effectuées dans les différents services déconcentrés mais à « *renforcer les activités menées, en appui à l'ATESAT et aux collectivités locales* » de même, par ailleurs, qu'à « *assurer des missions régaliennes* » (ce qui, compte-tenu de son statut, nécessitait d'être clairement réaffirmé).

Concernant la rédaction de l'ancien protocole au chapitre des voies et moyens d'intervention du nouvel organisme, nous demeurions en désaccord sur le fait que l'établissement devait ne plus intervenir, en matière d'ingénierie, que sur la seule ingénierie dite « experte » ; cette rédaction restrictive sera également rectifiée.

Concernant la gouvernance, la place des représentants des collectivités locales au sein du conseil d'administration ne sera pas inscrite dans le protocole car, pour FO, ce n'est pas aux organisations syndicales de se substituer à ce qui relève du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif mais seulement, au titre de la transparence, de s'assurer qu'une place y soit prévue pour les représentants du personnel.

Sur les questions indemnitaires, FO a demandé que, contrairement au flou entretenu dans l'ancien protocole (une « *harmonisation* » à venir) il soit précisé l'objectif d'un alignement vers le haut.

De la même façon, il sera retiré de l'ancien protocole l'apologie qui y était inscrite du ... transfert à Sourdu (sic !) ainsi que la promesse de futurs « *reclassements* » d'agents rendus possibles alors dans le cadre de la loi mobilités (dans l'état dans laquelle elle était alors, c'est-à-dire avant l'abrogation - récente - du licenciement).

Conclusion :

Forts de la traduction des engagements pris au cours et au terme d'une réunion de plus de quatre heures, face à la directrice-adjointe du Cabinet de Delphine Batho particulièrement attentive aux propositions de FO (qui, d'ailleurs, ont le plus souvent fait ... l'unanimité !), il apparaît à FO que de nombreux éléments changent la donne, au premier rang desquels :

- 1.** le principe d'un statut par la loi qui permet de « *sui generis* » l'établissement ... et pas pour y privatiser l'emploi - comme à VNF - mais pour en faire un outil à la gouvernance et à l'activité partagées avec les collectivités locales, à l'abri des contraintes de la jurisprudence communautaire du fameux « *in house* » (que seul FO avait détecté en son temps) !
- 2.** le « recadrage » que nous avons obtenu du Président de la République sur l'ATESAT et qui inscrit une vision de l'ingénierie diamétralement opposée de celle du gouvernement précédent qui, ne l'oublions pas, prévoyait la création du futur établissement dans le cadre d'une politique affichée ... d'abandon de l'ingénierie publique (après celle de l'ingénierie concurrentielle) !

Pour autant il convient de pas faire preuve d'une coupable naïveté : le futur établissement ne pourra pas se construire sur un champ de ruines et il convient d'en préserver les moyens non seulement après sa création ... mais aussi d'ici là !

Et FO exige le gel des suppressions d'emplois au sein des CETE/CERTU/CETMEF/SETRA d'ici à sa création, c'est-à-dire à commencer par le gel des suppressions déjà prévues en 2013 (et sans prendre dans les autres services mais en montant au créneau à Bercy).

Si l'administration est en mesure de donner ce signe fort au moment où une autre réalité apparaît par exemple à VNF, la question de la signature de ce nouveau protocole par FO se posera pleinement au sein de ses instances.

Le nouveau projet de protocole nous sera adressé au plus tard mardi (4 décembre) prochain.